

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Secrétaire de rédaction
Richard GHUELDRE

Directeurs
Jérôme KULLMANN
Luc MAYAUX

Directeur honoraire
Jean BIGOT

LIBRE PROPOS

→ Certains problèmes liés à la coassurance – par S. Ünán

DOCTRINES

→ Des conditions du succès de l'assurance-vie – par P. Baillot

→ Autour des pertes et dommages : chronique du Coronavirus – par L. Mayaux

COMMENTAIRES

ASSURANCES EN GÉNÉRAL

→ Coassurance : attention aux prescriptions qui courent en parallèle ! – par J. Kullmann

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE

→ Obligation de reddition de compte et exclusion de la non-restitution de fonds – par L. Mayaux

FISCALITÉ

→ Assiette de la taxe sur les conventions d'assurances – par F. Douet

REVUE GÉNÉRALE DU DROIT DES ASSURANCES

Fondateurs : Maurice Picard et André Besson
Directeur honoraire : Jean Bigot

Directeurs : Jérôme Kullmann
et Luc Mayaux

Secrétaire de rédaction : Richard Ghueldre,
Avocat, docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut des
Assurances de Paris Dauphine et à l'école de droit de la Sorbonne (Paris I)

Comité de rédaction

Maud Asselain

Maître de conférences à l'université Montesquieu (Bordeaux 4),
directrice de l'Institut des Assurances de Bordeaux.

Jean Bigot

Professeur émérite de l'université Paris I

Marc Bruschi

Professeur à l'université d'Aix-Marseille, directeur de l'Institut des
Assurances d'Aix-Marseille

Pascal Dessuet

Chargé d'enseignement à l'université Paris Est-Créteil Val-de-Marne
(Paris 12)

Frédéric Douet

Professeur à l'université de Rouen - Normandie

Élisabeth Fortis

Professeur à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

Vincent Heuzé

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1),
directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Jean-Pierre Karila

Avocat, professeur à l'ICH, chargé d'enseignement à l'Institut des
Assurances de Paris Dauphine

Laurent Karila

Avocat, chargé d'enseignement à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jérôme Kullmann

Professeur à l'université Paris Dauphine,
directeur de l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Sophie Lambert

Maître de conférences à Aix-Marseille université

James Landel

Conseiller scientifique au Dictionnaire Permanent Assurances

Daniel Langé

Professeur émérite à l'université François-Rabelais (Tours)

Vincent Maleville

Rédacteur au Dictionnaire Permanent Assurances, rubrique
« Professions médicales »

Luc Mayaux

Professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon 3), directeur de l'Institut
des assurances de Lyon

Jacques Moreau

Professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Gilbert Parleani

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Anne Pélissier

Professeur à l'université Montpellier 1,
directeur du master II Droit des Assurances

Agnès Pimbert

Maître des conférences HDR à la faculté de droit de Poitiers,
codirectrice du master droit des assurances

Benjamin Remy

Professeur à l'université de Poitiers, chargé d'enseignements
à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine

Jean Roussel

Chargé d'enseignement à l'Institut des Assurances de Paris Dauphine,
directeur du centre d'études d'assurances

Romain Schulz

Avocat, docteur en droit, diplômé de l'Institut des Assurances de Paris

Franck Turgné

Docteur en droit, maître de conférences associé à l'université Paris
Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Responsable d'édition : Constance Bonnier

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
e-mail : redaction.rgda@lextenso.fr

Relation clients : Tél. : 01 40 93 40 40
Fax : 01 41 09 92 10
e-mail : abonnements@lextenso.fr

TARIFS 2020 (TTC)

	FRANCE	EXPORT
Prix au N° :	32,67 €	37,00 €
Abonnement :		
Journal (11 n°)	372,67 €	420,00 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso)

Commission paritaire 0323 T 82836

ISSN 1273-3407

Dépôt légal : à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne - 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX sur des papiers produits aux Pays-Bas

et en Espagne, issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire :
93 g éq. CO₂

Reproduction, même partielle, interdite, sauf exceptions prévues par la loi.



Sommaire

SOMMAIRE DE LA REVUE DE JUIN 2020



Le numéro du type 110c7 suivant le pictogramme ci-contre permet aux abonnés en ligne de retrouver directement l'article concerné sur le site www.lextenso.fr

Veille P. 4 À 5

Libre propos

P. 6 Certains problèmes liés à la coassurance

■ Cet article sommaire a pour but de soulever certains problèmes engendrés par les coassurances sans toutefois établir de comparaison avec le droit français en vigueur. Le but est d'attirer l'attention du lecteur aux solutions possibles de *lege ferenda*. Tant mieux si elles sont déjà adoptées en France.

par Samim Ünan

Doctrine

P. 11 Des conditions du succès de l'assurance-vie

■ Le succès d'une formule patrimoniale découle de son éventuelle pertinence sur trois plans distincts : le financier, le juridique et le fiscal. Son inadéquation sur un seul de ces plans interdit sa pérennité. L'histoire longue de l'assurance-vie illustre parfaitement cette assertion.

par Philippe Baillot

P. 17 Autour des pertes et dommages : chronique du Coronavirus

■ À l'invitation du club des juristes, nous avons pu nous exprimer à trois reprises sur son « blog du coronavirus » (www.leclubdesjuristes.com), en évoquant des questions d'assurance qui tournent autour des pertes, des dommages et des gestes commerciaux qu'ils suscitent. Avec l'aimable autorisation du club, nous reproduisons ces contributions en respectant l'ordre chronologique et en faisant le moins possible de corrections. Avec le recul du temps, le lecteur pourra faire le tri entre ce qui apparaît comme daté et éphémère et les sujets de fond (distinction des pertes et des dommages, nature des gestes commerciaux, place du contrat) que la crise actuelle a mis en pleine lumière.

par Luc Mayaux

Commentaires

Assurances en général

P. 23 Coassurance : attention aux prescriptions qui courent en parallèle !

■ Coassurance ; Clause d'exclusion de toute solidarité entre coassureurs ; Action en paiement lancée par l'assuré contre l'apériteur ; Paiement de sa part d'indemnité par l'apériteur ; Assignation de l'autre coassureur par l'assuré en paiement de sa part d'indemnité ; Action jugée prescrite ; Mandat conféré à la société apéritrice de recueillir les déclarations de sinistre ; Portée ; Pouvoir de représentation en justice (non) ; Interruption de la prescription de l'action contre l'apériteur dépourvue d'effet sur la prescription de l'action contre l'autre coassureur

par Jérôme Kullmann

Assurances de responsabilité civile

P. 25 Obligation de reddition de compte et exclusion de la non-restitution de fonds

■ Assurance de responsabilité civile professionnelle ; Exclusion ; Non-versement ou non-restitution de fonds, effets ou valeurs, reçus à quelque titre que ce soit par l'assuré ; Mandat ; Obligation de reddition de compte ; Manquement ; Sanction ; Restitution des fonds perçus sans en faire raison au mandant ; Application de l'exclusion (oui) ; Nature de la faute à l'origine de la non-remise des fonds ; Circonstance indifférente

par Luc Mayaux

Fiscalité

P. 27 Assiette de la taxe sur les conventions d'assurances

■ Taxe sur les conventions d'assurances ; Assiette de la taxe ; Avantages tarifaires déductibles ?

par Frédéric Douet

Table chronologique des sources commentées

2019		MAI	
NOVEMBRE		Présentation du rapport d'activité de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour 2019, Conférence de presse du 28 mai 2020.....p. 4 117p1	
Cass. 2 ^e civ., 21 nov. 2019, n ^o 18-21483.....p. 25	117n3		
2020		JUIN	
FÉVRIER		Proposition de loi tendant à définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure, Sénat, 2 juin 2020p. 4 117n8	
Cass. 2 ^e civ., 6 févr. 2020, n ^o 18-24535.....p. 23	117n1		
MARS			
Cass. com., 4 mars 2020, n ^o 17-31398.....p. 27	117m7		
AVRIL			
Proposition de loi visant à instaurer un régime public d'assurance et de gestion des risques en agriculture, Assemblée nationale, texte n ^o 2809, 7 avr. 2020.....p. 4	117p0		